



CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 10 FEVRIER 2026

Nombre de membres
en exercice : 17

Présents : 10

Procurations : 2

Absents : 5

Date de convocation :
03/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix février à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Villeneuve-lès-Maguelone s'est rassemblé dans la salle Nelson Mandela en Mairie, sous la présidence de Véronique NEGRET, Présidente.

Présents : Véronique NEGRET, Marie-Anne BEAUMONT, Serge DESSEIGNE, Jean-Michel FLORES, Abdelhak HARRAGA, Stéphane TOMAS, Laurence ROUSSEL, Nathalie WALFARD, Frédéric VABRE, Xavier BARRANDON

Procurations : Arnaud FLEURY (procuration Jean-Michel FLORES), Philippe HUGUET (procuration Serge DESSEIGNE)

Absents excusés : Laëtitia MEDDAS, Olivier NOGUES, Malika EL BAGHDADI, Geneviève BERIN, Béatrix GUERRERO

Secrétaire de séance : Laurence ROUSSEL

1. Communication de Madame la Présidente

Pas de communication.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 décembre 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2025.

3. Rapport d'Orientation Budgétaire du CCAS

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte social et économique marqué par la persistance des situations de précarité. De multiples facteurs génèrent cette conjoncture avec l'augmentation du coût de la vie, la difficulté d'accéder et de se maintenir dans un logement, le non recours aux soins, aux droits et à l'isolement de certaines personnes. Dans ce contexte particulièrement sensible, le CCAS demeure un acteur essentiel de la solidarité locale, en apportant des réponses concrètes et adaptées aux besoins des habitants de la commune.

La **Maison de la Solidarité** accueille les services dédiés à l'accompagnement social des Villeneuvois, sans distinction d'âge ou de ressource. Dans ces locaux sont regroupés des services de la Commune et du Département ainsi que différentes associations.

Cette année encore, **l'activité du service est restée toujours aussi conséquente, avec une forte fréquentation du public.**

Ce constat peut être en lien avec plusieurs hypothèses :

- Des situations de précarité de plus en plus nombreuses,
- Un service social mieux repéré par les partenaires, acteurs locaux et la population,
- Une forte augmentation des demandes pour les démarches administratives et les demandes d'accompagnements sociaux.

A travers ce rapport d'activité, le CCAS de la commune dresse un bilan des actions menées au cours de l'année écoulée au service d'une population d'environ 11 000 habitants. Il met en lumière la diversité des dispositifs déployés en matière d'accompagnement social, de soutien aux familles, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux publics en difficulté.

❖ Le service social du Centre Communal d'Action Sociale

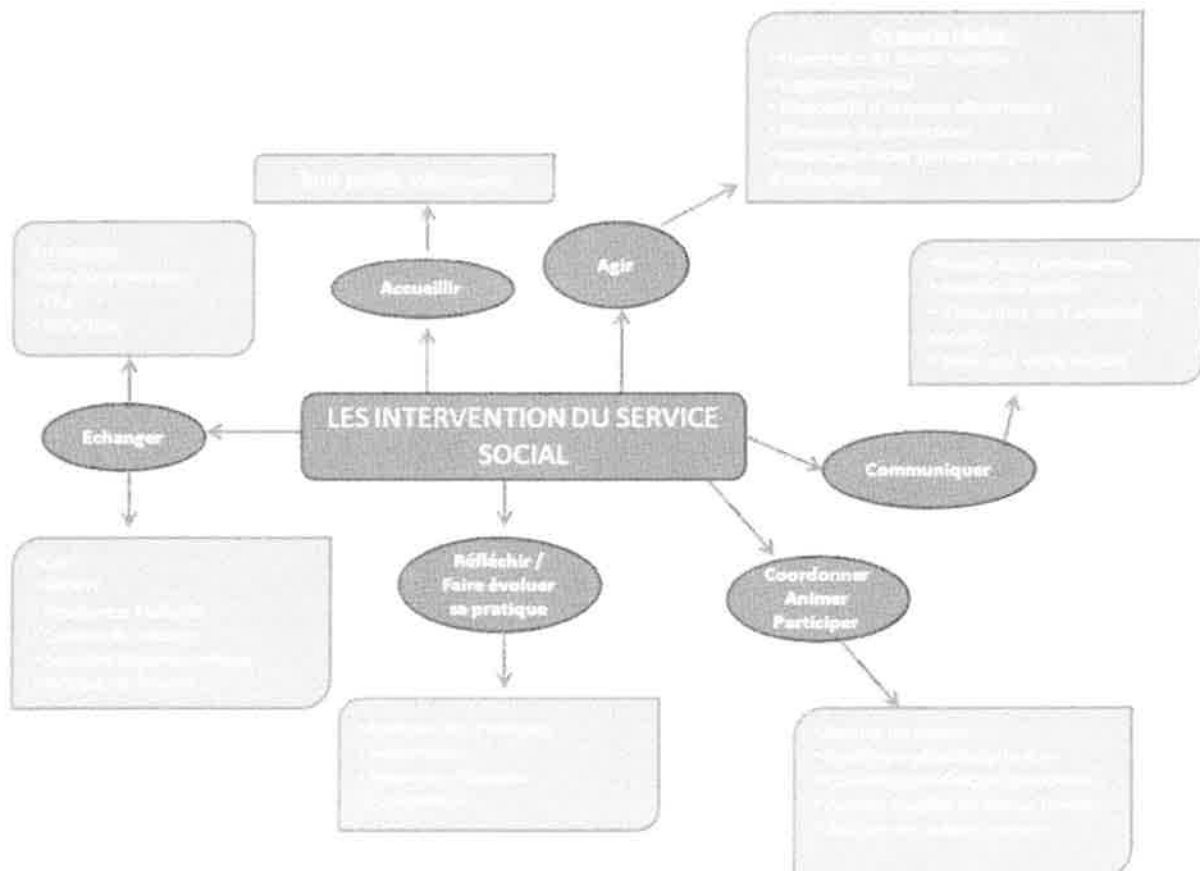
Le service social joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique sociale de la commune, en accompagnant les habitants les plus fragiles et en favorisant la cohésion sociale sur le territoire. Acteur de proximité, il intervient au plus près des besoins de la population, dans un contexte social et économique en constante évolution.

Les différentes missions du service sont:

- Assurer des actions d'intégration, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociale et professionnelle, d'information et de conseil, d'aide au travail.
- Assister, soutenir, accompagner les personnes dans le besoin, dans les divers actes de la vie.
- Assurer des actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.
- L'équipe du CCAS veille à assurer ces missions en favorisant l'autonomie des usagers, leur protection et contribue à rompre l'isolement social, l'« aller vers ».

Elle joue également un rôle de prévention en proposant des réunions collectives et des ateliers tout au long de l'année, informe lors des entretiens les usagers de tout ce qui est mis en place par la commune à leur disposition, met en garde les plus fragiles contre les arnaques potentielles.

Afin de répondre avec efficacité aux diverses demandes du public, l'équipe du service social doit régulièrement actualiser ses connaissances et approfondir ses compétences, notamment avec le développement du numérique qui est devenu aujourd'hui incontournable pour toute démarche.



Le service social est un acteur clé de l'action sociale au niveau local. Il est chargé de proposer des aides et de mettre en œuvre des actions et services visant à soutenir les personnes en difficulté ou vivant dans un contexte de précarité au sein de la commune.

Le service intervient donc auprès des personnes seules ou en couple, sans enfant mineur à charge, des personnes handicapées et des personnes âgées.

En qualité de service public, il participe activement à la politique nationale de lutte contre l'exclusion et a pour mission de développer ainsi que d'appliquer un programme local de prévention sanitaire et sociale.

Le CCAS accueille, informe, oriente et accompagne les personnes de tout âge dans leurs différentes demandes et projets. Le service social permet ainsi aux habitants de la commune de bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé.

Le public en difficulté est accompagné par les agents du CCAS par le biais d'entretiens physiques ou téléphoniques, ainsi que des visites à domicile pour les personnes les plus fragiles et souvent les plus isolées.

Les entretiens permettent d'évaluer les difficultés, de mettre en place un accompagnement individualisé. Des axes prioritaires sont ainsi travaillés tels que : le soutien dans l'accès aux droits, l'aide à l'instruction des demandes, le suivi des dossiers ou l'orientation vers des partenaires.

Afin de développer un accompagnement de qualité, le CCAS met l'accent sur la notion d'accueil du public dans une démarche d'écoute et de bienveillance. Ce premier contact étant très déterminant dans les relations avec les usagers, un accueil est proposé dès l'entrée dans les locaux de la Maison des Solidarités.

L'agent présent à ce poste reçoit le public, de manière physique ou téléphonique, il donne les rendez-vous, oriente ou explique les dispositifs. Il prend également en charge des actes administratifs en ligne.

A ce sujet, face à une forte demande du public, le CCAS propose une aide à la réalisation des **démarches administratives en ligne** (renouvellement des pièces d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire, dossier de logement social, carte Tam ...). Ce service, en faveur des Villeneuvois, est toujours très apprécié. La demande est croissante concernant les seniors, mais aussi pour les plus jeunes. Ils expriment un besoin d'accompagnement personnalisé afin de pallier à la fracture numérique et à la complexité des démarches.

Pour cette mission, la labellisation **Aidants Connect**, permet de réaliser des démarches administratives en ligne sécurisées. Un professionnel habilité peut réaliser des démarches administratives en ligne pour une personne ne parvenant pas à les faire en toute autonomie via une connexion sécurisée.

Ce dispositif permet aussi un suivi des actions réalisées sur les différentes démarches à destination des usagers et des autorités administratives compétentes, et une protection du professionnel déclarant comme de la personne accompagnée.

L'agent d'accueil du CCAS est donc formé Aidants Connect, afin d'être habilité pour prendre en charge les démarches administratives en ligne des Villeneuvois.

Il a aussi en charge une partie administrative du portage de repas comme les impressions des menus, les étiquettes de traçabilité pour les repas livrés, ainsi qu'une partie comptable avec l'acquisition d'une tablette pour noter à chaque fin de semaine les nombres de repas livrés par personne et pour établir les factures. Il prend aussi le relais de l'agent du portage de repas en son absence pour la livraison des repas à domicile, ainsi que le transport à la demande des seniors pour leurs courses et rendez-vous médicaux sur la commune.

Au sein du service social, une équipe pluridisciplinaire est présente pour assurer l'ensemble des actions. Un travail de coordination en interne est mené ainsi qu'avec les partenaires et ce en lien avec la situation de la personne en difficulté.

Enfin, Le CCAS joue aussi un rôle de service social pour les salariés de la commune, qui peuvent être soutenus dans leurs différentes démarches sociales (retraite, aide budgétaire...).

La cheffe de service assure des missions spécifiques sur le volet des demandes de logements sociaux. Elle propose des rendez-vous individuels, instruit les dossiers, garantit le lien avec les différents bailleurs, prépare les CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements). Cet agent représente la ville aux commissions d'attribution, via une lettre de mission. Cette personne présente les dossiers en respect des exigences d'équité portées par les élus à travers leur politique sociale.

Elle gère aussi le Conseil d'Administration du CCAS, les actions collectives, et d'autres missions liées à son poste dont la supervision des actions du service. Elle participe aux réunions avec les différents partenaires.

Un agent du service social s'occupe spécifiquement du portage des repas. Il intervient depuis les cuisines de l'EHPAD jusqu'au domicile des personnes bénéficiaires. Il transmet au service toutes les demandes ou observations des usagers qui pourraient être en difficulté. Il participe activement aux veilles sanitaires (Plan National Canicule et Grand Froid...). Il est aussi en charge du transport à la demande des seniors sur la commune.

Une Educatrice Spécialisée accompagne le public âgé de plus de 60 ans, ainsi que les personnes porteurs de handicap, dont les difficultés accentuent les situations de fragilité et vulnérabilité.

La prévention contre l'isolement des seniors constitue un des axes majeurs de cet accompagnement. Les personnes en situation de handicap peuvent aussi bénéficier d'un suivi personnalisé.

L'accompagnement se réalise dans tous les dispositifs dédiés à l'amélioration de la qualité de vie, le maintien à domicile, l'accès aux droits les plus fondamentaux.

Le travailleur social propose des rendez-vous individuels, et en fonction des situations peut se rendre au domicile des personnes âgées. Il instruit aussi les demandes d'Aide Sociale pour les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que les dossiers d'Obligation Alimentaire.

En 2025, la demande est toujours aussi forte pour les dossiers de retraite ainsi que l'aide sociale.

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale accompagne le public âgé de 18 à 60 ans, ainsi que les agents de la commune en activité.

Elle contribue à l'ouverture et au maintien des droits des usagers qui la sollicitent auprès des différents organismes (CAF, France Travail, CPAM etc.), instruit les demandes d'aides financières ainsi que les dossiers SIAO (Service Intégré Accueil Orientation) permettant d'inscrire une personne dans le dispositif de logement d'urgence. Elle est référent unique pour les bénéficiaires du RSA et assure leur accompagnement dans l'élaboration ainsi que le renouvellement du contrat d'engagements réciproques (CER). Elle s'occupe des domiciliations, instruit les dossiers FSL (Fond Solidarité Logement) ainsi que les dossiers MDPH de ses suivis. Elle prépare et anime l'atelier cuisine mensuel ainsi que l'atelier mémoire hebdomadaire en direction des seniors.

L'ensemble de l'équipe intervient en liaison étroite avec des institutions publiques et privées. Ces partenaires sont notamment le Conseil Départemental, la CAF, la CPAM, la Mission Locale d'Insertion, Parcours Confiance, les bailleurs sociaux, Action logement, la Préfecture, les caisses de retraite, les associations caritatives, mutuelles....

Afin d'assurer un service de proximité, la Maison des Solidarités a développé dans ses locaux un dispositif de permanences pour les partenaires. Les agents du CCAS ont pour mission d'aider le public à repérer ces instances et de faire des orientations adaptées à chaque situation individuelle.

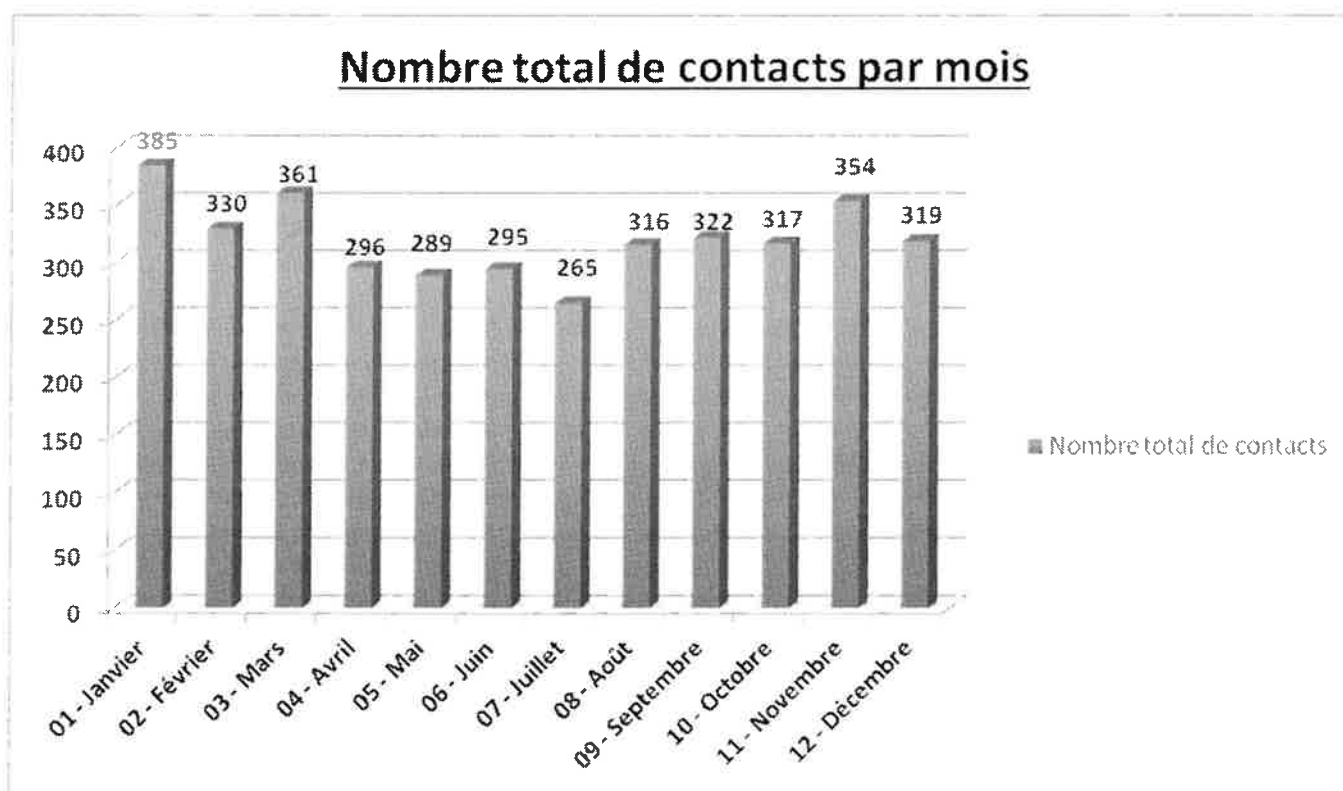
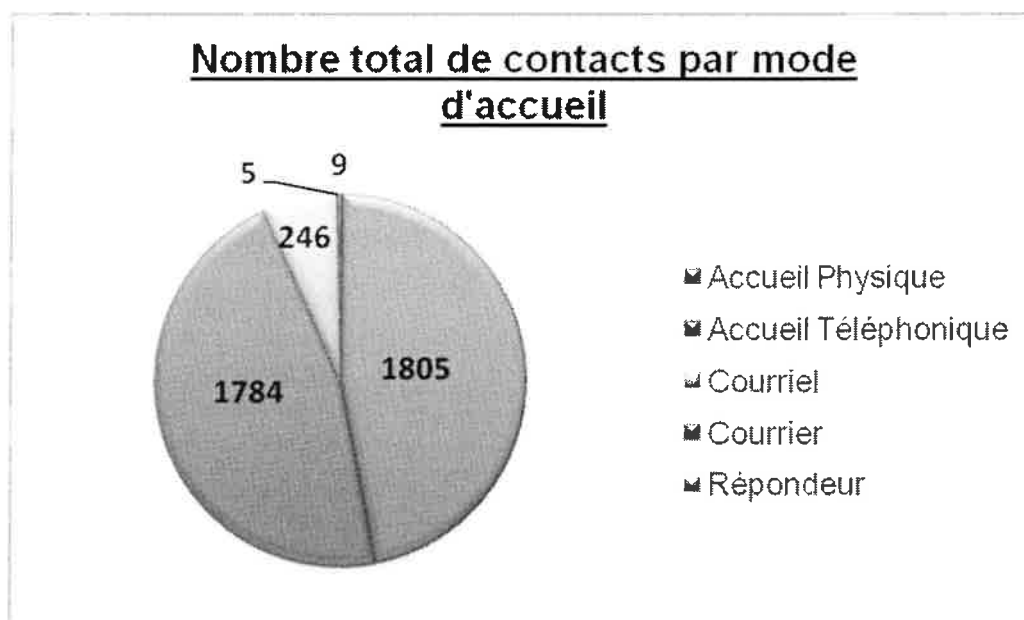
Cette organisation favorise un suivi des actions réalisées sur le dossier de la personne, une coordination avec les différents intervenants et des échanges pour assurer la mise en place des actions en faveur des usagers.

Chaque vendredi matin, l'ensemble du service social est en réunion de service afin d'exposer d'éventuelles situations complexes, organiser les actions à venir... C'est dans ce créneau horaire que le service profite de rencontrer ces partenaires afin qu'ils présentent leurs dispositifs.

Ce moment d'échange est essentiel pour une meilleure coordination des actions menées ainsi qu'au bon fonctionnement du service.

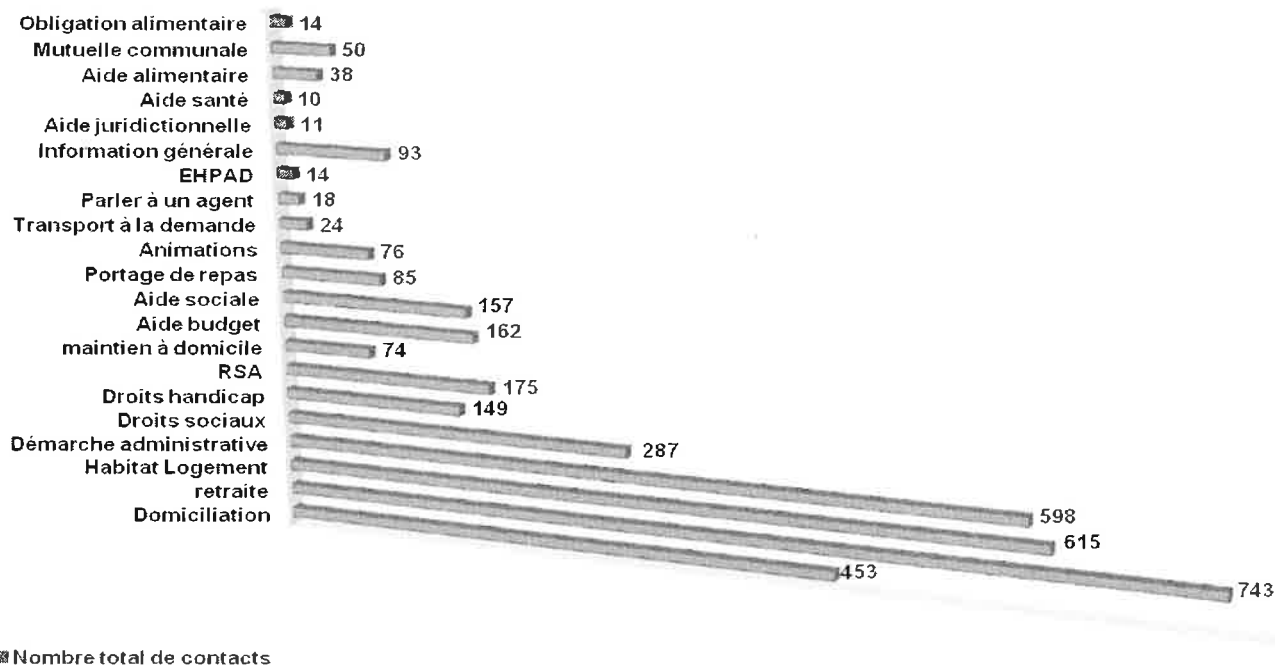
❖ Quelques données sur le service

L'activité en 2025 :



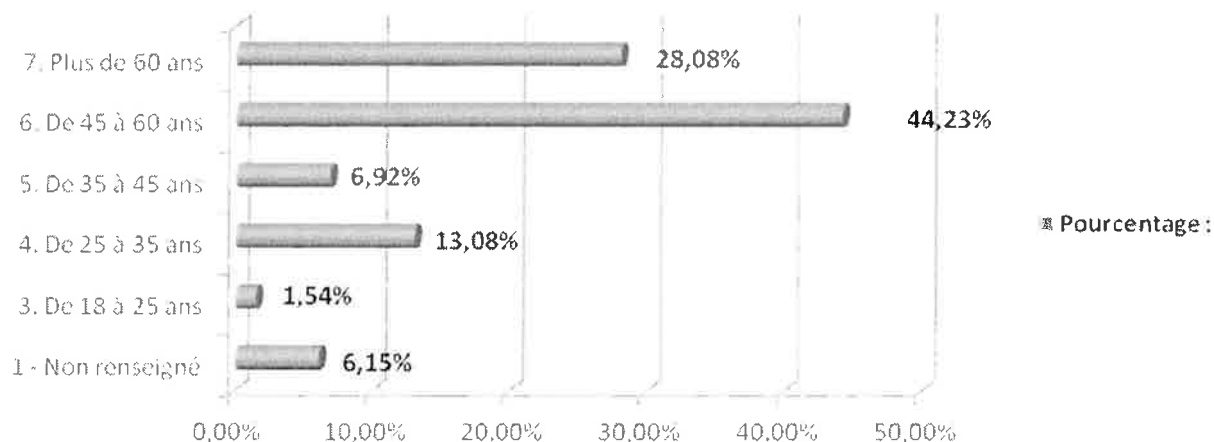
Il est constaté que l'activité du service social reste constante sur tous les mois de l'année, juillet et août inclus.

Nombre total de contacts



Ces chiffres confirment la forte augmentation des demandes relatives aux retraites, démarches administratives et au logement.

Pourcentage par tranche d'âge :



❖ **Le Service Départemental des Solidarités (Agence de Lattes)**

L'assistante sociale du Conseil Départemental intervient dans la commune sur 2 permanences par semaine.

Les problématiques abordées restent les violences conjugales, les ruptures de couple, les négligences intrafamiliales, l'augmentation de personnes en habitat précaire (caravanes...), et des hébergements temporaires qui perdurent. Certaines situations critiques se dégradent de plus en plus en lien avec le contexte économique.

Des permanences de l'équipe de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) composée d'un médecin, d'une puéricultrice sont proposées aux Villeneuvois.

Consultations médecin et puéricultrice : 64 actes individuels avec une file active de 21 enfants suivis sur 17 demi-journées de consultation.

Un travail de collaboration étroite est mené entre le service social et l'intervenante du Département pour des situations communes aux deux instances ou pour de nouvelles orientations. C'est un axe majeur dans le rôle d'accueil du service social et dans le suivi des relais proposé au département.

❖ Nos permanences

- **Renaissance 34** (Hébergement et accompagnement vers l'insertion professionnelle et résidentielle des personnes bénéficiant de minima sociaux).

Du 01/01/2025 au 31/12/2025, Renaissance34 est conventionnée pour assurer 348 mois de suivis. Du 01/01/2025 au 31/12/2025, 81 personnes ont été orientées au titre des ASLL (Accompagnement social Lié au Logement) sur les communes du STS de Pignan et de Lattes.

Les mesures ASLL suivies sont réparties comme suit :

- 10 tripartites se sont conclues par un accompagnement lié à la recherche,
- 6 tripartites se sont conclues par un accompagnement lié à l'installation,
- 65 tripartites se sont conclues par un accompagnement lié au maintien.

Secteur Villeneuve les Maguelone :

- Concernant les mesures ASLL Recherche : Aucunes mesures signées en 2025.
- Concernant les mesures ASLL Installation : Aucunes mesures signées en 2025.
- Concernant les mesures ASLL Maintien : Sur les 65 mesures signées, 2 mesures ont été signées en 2025 par un Travailleur Médicaux Sociaux du STS de Lattes intervenant sur VLM.

3.10% des mesures maintiens sont issues de VLM.

Les deux mesures ont été signées pour des familles monoparentales qui se situent dans la tranche d'âge 25-45 ans.

Concernant leurs ressources : 1 est bénéficiaires du RSA et 1 perçoit un salaire.

Les deux mesures ont été signées pour une problématique de cumul de dettes.

Au 31/12/2025, sur les 2 mesures ASLL Maintien, 1 s'est terminée négativement avec une expulsion et une positivement avec les dettes soldées et un CDD trouvé.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025, aucune demande d'aide financière n'a été instruite.

Point positif avec le CCAS : ce lieu permet les rencontres avec les suivis en permanence un jeudi matin tous les 15 jours, d'échanges sur les situations avec le CCAS, et mobiliser des aides alimentaires et financières.

- **Via Voltaire**

L'action mise en œuvre dans le cadre de la politique départementale d'insertion du Conseil Départemental de l'Hérault propose un accompagnement global en santé – mieux-être, intégrant la dimension d'étayage social et/ou socioprofessionnel par l'intervention systématique d'une compétence sociale.

L'objectif est de permettre à toute personne bénéficiaire du RSA, avec ou sans enfants, présentant des problématiques de santé (physique et/ou psychique) ou de mal être, freinant son processus d'autonomisation et incidant sur son parcours d'insertion sociale et professionnelle, de bénéficier d'un accompagnement global basé sur une évaluation croisée et un principe d'intervention pluridisciplinaire.

Il s'agit de proposer un parcours modulable qui permette aux personnes d'être accompagnées dans la prise en compte et la résolution de leurs différentes problématiques relevant de leur état de santé et de leur environnement personnel et social. Le cumul de difficultés que peuvent présenter certaines situations, nécessite la mobilisation de compétences plurielles et à multi niveaux (internes, externes, inter partenarial) et un travail interdisciplinaire et inter-partenarial, mené de façon décloisonnée, conjointe et concertée.

Il s'agit dès lors de mettre en œuvre un premier temps d'accueil et d'évaluation, qui doit conjointement permettre de repérer les difficultés les plus saillantes sur le plan de la santé, sur le plan social et socioprofessionnel, mais également d'identifier les capacités et ressources de la personne, ses attentes et sa temporalité. Ce premier temps d'évaluation doit permettre la mise en perspective d'un parcours et la définition d'objectifs atteignables, afin d'organiser un

accompagnement ajusté qui articulera les dimensions de besoin, de capacité et de temporalité (au plus près de ses besoins, de ses attentes et de ses possibles).

L'association intervient sur 2 pôles auprès des allocataires du RSA orientés par un travailleur social pour :

- Soutenir psychologiquement et remobiliser socio professionnellement, encadré par une animatrice sociale. En 2024, 54 entretiens individuels (70 en 2023) ont été réalisés dans les locaux du CCAS.
- Un accompagnement global centré prioritairement sur un soutien en santé, tout en organisant d'emblée l'étayage social et socioprofessionnel nécessaire au respect de l'unicité du sujet et sa redynamisation. L'action propose la mobilisation de compétences plurielles complémentaires, dans une approche d'interdisciplinarité (Infirmier, Psychologue et Intervenante Sociale).

Elle permet un accompagnement personnalisé et un étayage singulier au travers d'entretiens individuels et propose des actions collectives visant plusieurs objectifs et axes de soutien :

- la prévention et la promotion de la santé
- l'information et la sensibilisation
- la restauration du lien social
- le développement des compétences psychosociales
- le renforcement de l'estime et de la confiance en soi
- un mieux-être
- la mise en mouvement et l'activité physique
- la redynamisation socioprofessionnelle

En 2025, 52 entretiens ont été effectués.

- **La Boutique de Gestion et de l'Emploi (BGE)**

167 personnes ont été reçues à la permanence de la Maison des Solidarités de Villeneuve les Maguelone tout au long de l'année 2025.

Ces rendez-vous sont donnés tous les mercredis dans le cadre des conventions du Département, de la Région, de l'Agefiph et des salariés en reconversion....

Toute personne souhaitant des renseignements sur la création d'entreprise ou bien souhaitant bénéficier d'un accompagnement est reçue lors d'un premier rendez-vous.

Ces personnes ont toutes un projet de création d'entreprise ou bien sont déjà immatriculés et souhaitent développer leur activité.

Exemples de créations ou de projets : Vente ambulante de fromages, entreprise de drone, coach sportif, création et vente de mobilier recyclés, organisatrice de mariage, restaurant végétalien...

Il est aussi possible d'être hébergée juridiquement : Une personne a fait le choix de passer par une période de test afin de vérifier la viabilité de projet entrepreneurial, « en grandeur nature », avec les Incubatest BGE. Elle bénéficie d'un hébergement juridique administratif et comptable, d'un coaching individuel personnalisé, d'outils de gestion et de pilotage et intègre un réseau d'entrepreneurs. Il s'agit d'une activité de Pet Sitter (gardes de chiens et chats).

BGE propose des formations certifiantes, pour les chefs d'entreprise, salariés, demandeurs d'emploi, travailleur handicapé...

Comme par exemple : Développer son business avec le web, création/reprise d'entreprise, comptabilité et gestion financière, tester son projet avec la couveuse d'entreprise, créer un e-commerce, numérique, web, réseau informatique, marketing digital...

- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)**

Association des accidentés de la vie, prend en charge les personnes accidentées, malades ou handicapées.

Suite à la restructuration de l'association en 2024, et au vu du peu d'échanges et d'orientations faits au cours de l'année 2024, il est en réflexion un autre partenariat.

- **L'EPE (Ecole des parents et des Educateurs)**

Depuis 14 ans l'EPE assure des permanences au sein du CCAS animé par un psychologue qui accueille les familles et les adolescents.

La localisation centrale du CCAS qui est assez proche des écoles et du collège, permet d'accueillir plus facilement les familles. De manière autonome, les adolescents peuvent venir sur le Point Écoute.

Pour 2025 :

Le psychologue a effectué 39 permanences, reçu 19 familles et 9 enfants, avec un total de 87 entretiens réalisés.

- **Les CEMEA Occitanie** (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active)
Depuis 2024, les CEMEA Occitanie déploient une action à destination des allocataires du RSA intitulée « Parcours santé mieux-être CEMEA ».

Finalité et objectifs généraux :

L'objectif principal de cette action est d'accompagner les personnes dans la définition, la construction et la mise en œuvre d'un programme santé et bien-être personnalisé, en tenant compte à la fois de leurs freins et de leurs ressources. Cette démarche vise à inscrire la santé comme un levier dans la construction d'un projet socioprofessionnel adapté et durable.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Évaluer les besoins, les capacités, les habiletés et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées ;
- Garantir et faciliter l'accès aux droits en matière de santé ;
- Accompagner la découverte et la mobilisation de l'offre d'insertion liée au champ de la santé
- Favoriser l'engagement des personnes dans un parcours de soins et/ou de bien-être, renforcer la confiance en soi et restaurer ou consolider le lien social ;
- Soutenir la construction d'un projet socioprofessionnel cohérent avec l'état de santé et les aspirations de la personne.

La santé est appréhendée dans une approche globale, intégrée au contexte de vie de la personne.

L'ensemble des dimensions sociales, personnelles et environnementales est pris en compte afin de construire un projet multidimensionnel. Le suivi santé, non exclusif, s'articule étroitement avec l'offre globale du Programme Départemental d'Insertion (PDI).

Dans ce cadre, le professionnel adopte une posture de médiateur santé, favorisant l'autonomie, tandis que le bénéficiaire est pleinement acteur de sa démarche.

Public concerné :

L'action s'adresse à tout allocataire du RSA, avec ou sans enfant, engagé dans un Contrat d'Engagements Réciproques, ayant exprimé une difficulté de santé et/ou le souhait d'accéder à un mieux-être.

Équipe et modalités d'intervention :

Les professionnels intervenant sur cette action sont principalement issus du secteur de l'accompagnement social des CEMEA. Ils s'inscrivent dans une équipe départementale aux compétences complémentaires, permettant une approche globale de la santé.

L'action est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée :

- D'une coordinatrice chargée de l'accompagnement social,
- D'une infirmière,
- D'une psychologue.

Éléments d'activité :

Pour l'année 2025, ces trois professionnelles ont effectué environ 1 000 rendez-vous individuels. Il convient également de souligner que de nombreux dossiers MDPH ont été constitués et accompagnés, témoignant à la fois des besoins identifiés et du travail de coordination mené avec les partenaires.

- **A.C.C.E.S**

ACCES est une association créée en 1995 et conventionnée par le Conseil Départemental de l'Hérault pour exercer la mission « d'Accompagnement Intégré » auprès des allocataires du RSA sur les secteurs Etang de Thau et Montpelliérain.

L'Accompagnement Intégré propose une offre globale, souple, réactive, s'appuyant sur les capacités des personnes. L'enjeu est de dépasser le phénomène de segmentation entre parcours professionnel et parcours social. Nous aidons les personnes accompagnées à améliorer leur

mobilité, leur confiance en soi et à s'insérer dans l'emploi en les aidant à définir ou à valider un projet professionnel qui leur permette une insertion durable

Cette action s'adresse aux allocataires du RSA et vise les objectifs suivants :

- Définir et structurer un projet d'insertion sociale et professionnelle cohérent et dynamique
- Favoriser une insertion professionnelle par l'accès à l'emploi durable, à la formation professionnelle qualifiante et/ou le maintien dans l'emploi.

Elle s'appuie sur des axes transversaux tels que la coordination, la pluridisciplinarité, la démarche de coaching individuel et collectif en ayant la volonté de soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes en les amenant à plus d'autonomie dans leur démarches d'insertion vers l'emploi.

Durant l'année 2025 :

36 demi-journée de permanence les lundis matin au CCAS, avec 18 personnes allocataires du RSA accompagnées au niveau social et professionnel.

- **Action pour le dispositif Ma Commune Ma Santé**

Indicateur 2025 pour Villeneuve-lès-Maguelone :

Total Membres adhérents 393

Nombre de permanences effectuées 49

Économies réalisées par les adhérents (moyenne) 23€/mois

Nombre de réunions organisées 2

Personnes orientées vers la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) 21

Plusieurs mutuelles pour garantir les meilleurs tarifs : Le modèle repose sur la mise en concurrence de 5 mutuelles, ce qui garantit les meilleurs tarifs et limite les hausses brutales. (À titre indicatif : certaines mutuelles envisagent +7 à +9 % en 2026.).

Un soutien réel à la couverture santé pour toutes et tous : À Villeneuve-lès-Maguelone les études individuelles réalisées ont permis aux habitants d'obtenir une meilleure couverture santé complémentaire, ainsi qu'une action concrète, utile et directement mesurable pour la commune.

- **CPAM**

Nouvelle permanence de la CPAM en 2024 par une assistante sociale.

Cette permanence s'adresse aux personnes assurées du régime général, dont les travailleurs indépendants, qui rencontrent une situation complexe du fait de leur état de santé.

91 rendez-vous réalisés au sein du CCAS, dont 31 personnes de la commune de Villeneuve les Maguelone ont bénéficié de cet accompagnement social.

- **France Alzheimer**

Venir en aide aux familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée est la mission première de l'association. Il est proposé différentes actions gratuites aux aidants afin de rompre l'isolement, de soulager leur souffrance tout en leur apportant conseils et solutions pratiques. Pour cela, il est mise en place une permanence d'accueil et d'écoute mensuelle au sein du CCAS. Les personnes y sont reçues, écoutées et informées sur les aides diverses existantes au niveau national ou local, et sur les aides spécifiques que l'association peut leur apporter afin de leur permettre d'assumer, dans les meilleures conditions possibles, la prise en charge de leurs proches.

- **L'Audace des Possibles**

Intervient environ 2 fois par mois dans le cadre d'un atelier où participent les seniors de l'atelier mémoire. La séance peut porter sur la réalisation d'une œuvre artistique (peinture, découpage etc.) ou sur une sortie culturelle (visite d'atelier d'artiste, visite de galeries d'art etc.). De 10 à 12 personnes bénéficient de cet atelier.

- **GEFOSAT**

Association qui accompagne les ménages en précarité énergétique.
Mieux acheter pour mieux manger, tout en respectant son budget.

Projet PULPE soutenu par 3M et ENEDIS jusqu'à fin 2026. Il s'agit d'analyser des factures d'énergie et donner des conseils afin de diminuer le montant. Par le biais de permanences au CCAS et/ou de visites à domicile.

Ce service à un coût nul pour la commune.

Principaux motifs des demandes d'accompagnement social en 2025 :

- Problématiques liées à l'absence de logement et au logement précaire
- Travaux de rénovation des logements sur la partie isolation, mode de chauffage, économie d'énergie
- Accès droits sociaux (CSS, CPAM, CAF...)
- Droits retraites personnelles (principale et complémentaire), pension de réversion (principale et complémentaire)
- Droits santé et handicap
- Insertion, emploi, formation
- Budget (aides financières, aide alimentaire, dossiers de surendettement)
- Maintien à domicile, à l'appui du dispositif APA et celui des caisses de retraite pour la mise en place d'aide à domicile et l'adaptation du logement en lien avec la perte d'autonomie
- Admission en EHPAD
- Aide sociale pour personnes handicapées
- Aide sociale pour personnes âgées
- Obligations alimentaires
- Domiciliation
- Animations (ateliers, actions collectives...)
- Transport à la demande
- Portage de repas
- Problématiques liées au droit (questions juridiques, accès à l'aide juridictionnelle...)
- Démarches administratives en ligne.

Les missions obligatoires du CCAS:

- Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale, lutte contre l'exclusion.
- Domiciliation des personnes sans domicile, (c'est à dire leur permettre d'avoir une domiciliation pour leur courrier, et ainsi faire valoir leurs droits sociaux).
- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population.

Aide Sociale légale aux personnes âgées et aux personnes handicapées

L'aide sociale est un système de solidarité publique départementale. Elle est subsidiaire, c'est à dire qu'elle n'intervient qu'en dernier recours après que l'intéressé ait affecté à ses besoins, ses ressources personnelles, l'aide de sa famille et les prestations de droit commun dont il peut bénéficier.

Lorsque l'état de santé ne permet plus un maintien à domicile, l'entrée dans un Etablissement d'Hébergement Médicalisé ou dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes devient la seule solution. Cette orientation n'est pas toujours bien vécue voire repoussée par le bénéficiaire et sa famille : sentiment d'abandon pour les proches, problèmes financiers, image de soi négative, perte d'autonomie.

Afin d'aider et de préparer au mieux l'entrée en établissement, le travailleur social est amené à rencontrer le bénéficiaire et ses proches. Ces entretiens permettent d'informer sur les aides existantes, le cadre légal et de travailler sur le ressenti, les craintes et les représentations.

Un accompagnement auprès des seniors et de leur famille est proposé dans le but de mieux préparer une éventuelle admission en EHPAD.

Le CCAS dans le cadre de ses missions obligatoires, doit instruire les demandes d'aide sociale pour les personnes dont le domicile de secours est sur la commune. Le domicile de secours s'acquiert par la résidence habituelle de 3 mois dans une commune.

Les dossiers d'aide sociale se réalisent en faveur :

- Des personnes âgées de plus de 60 ans
- Des personnes handicapées de moins de 60 ans

Le travailleur social doit aussi instruire les dossiers d'obligations alimentaires, pour les personnes résidant sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone ayant un membre de leur famille pris en charge en EHPAD.

En 2025, 27 dossiers ont été instruits :

- 11 demandes d'aide sociale pour les personnes âgées
- 12 demandes d'aide sociale pour les personnes handicapées
- 4 demandes d'obligations alimentaires, sollicitées par d'autres CCAS

Le CCAS est de plus en plus sollicité dans cette mission, 24 dossiers ont été réalisés en 2024. Un bilan annuel est établi auprès du Conseil Départemental, celui-ci verse une somme au CCAS au prorata du nombre de dossiers. A ce titre, pour l'année 2025, le CCAS va percevoir 549,45 euros.

Domiciliation postale des personnes sans résidence stable

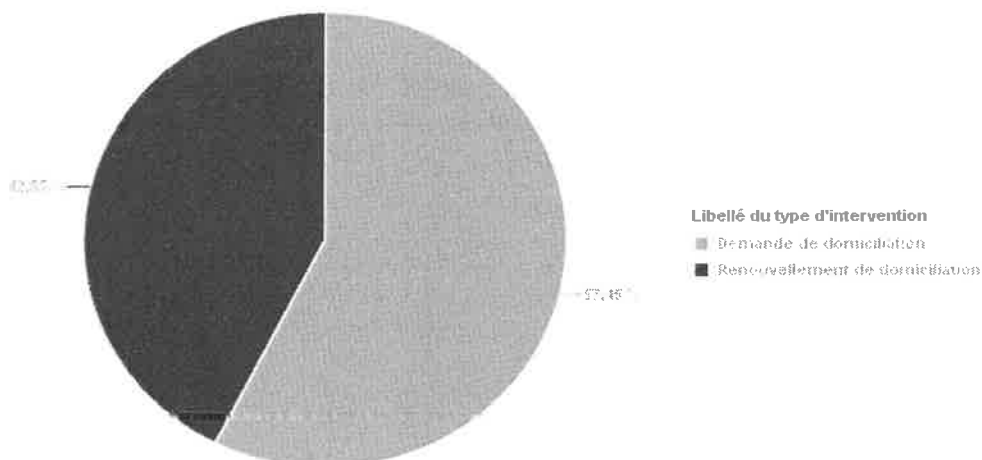
Le CCAS a pour obligation légale de domicilier les personnes sans abri ou sans lieu d'hébergement stable. Cette procédure leur permet de disposer d'une adresse postale pour faire valoir l'exercice de leurs droits civils, civiques et leur accès aux prestations sociales dès lors qu'elles en remplissent les conditions. Elle est un point d'ancrage social déterminant pour des personnes très isolées, souvent éloignées ou en rupture des administrations et des services de proximité de droit commun.

Ce dispositif permet au public concerné de recevoir et consulter son courrier de façon constante et confidentielle.

57 personnes ont eu une domiciliation effective au CCAS (52 en 2024). Le nombre de personnes domiciliées au CCAS est chaque année en augmentation, ce qui peut se traduire par la précarisation croissante dans le domaine du logement : En effet, les personnes qui aujourd'hui se retrouvent sans logement ont de plus en plus de difficultés à retrouver un toit, mais ont tout de même besoin d'une adresse pour la continuité de leurs droits.

Pour l'année 2025, 16 personnes sont sorties des effectifs de la domiciliation : 1 personne a accédé à un logement social, 4 ont aménagé dans un logement privé, 3 personnes sont sorties volontairement, 3 personnes ont quitté la commune et 5 personnes ont été radiées car elles ne se manifestaient plus.

L'accès au logement demeure restreint : En effet, sur 57 personnes domiciliées dans le service, 1 seule a quitté le dispositif suite à l'attribution d'un logement social et 4 ont été relogées par leurs propres moyens.



❖ Lutte contre l'exclusion

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Dans le cadre du dispositif RSA, le travailleur social du CCAS a un rôle de référent unique auprès des bénéficiaires du RSA. En effet, celui-ci a pour mission de coordonner le parcours d'insertion de la personne, il assure également son suivi social lorsque cela est nécessaire (instruction d'aide financière, orientation vers partenaires etc.).

Le versement de cette allocation est conditionné par l'élaboration d'un contrat d'engagement réciproque. Ce contrat permet d'orienter la personne vers une association conventionnée par le Conseil Départemental, en fonction de ses besoins (santé, budget, insertion professionnelle etc.).

En 2025, le travailleur social a reçu **65 allocataires** (56 en 2024) et réalisé **71 entretiens (102 en 2024)**. L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA témoigne de la difficulté à retrouver un emploi une fois les droits au chômage épuisés. La baisse du nombre d'entretiens s'explique en partie par la durée des Contrats d'Engagements Réciproques qui est désormais de 12 mois au lieu de 6 mois.

Le Plan Grand Froid et le Plan Canicule

Pour anticiper au mieux ces événements, les seniors ont la possibilité de s'inscrire sur le registre « Canicule et Grand Froid » via le site internet de la Mairie ou au CCAS. Ce registre est actualisé chaque année.

Pour anticiper au mieux ces événements, les seniors ont la possibilité de s'inscrire sur le registre « Canicule et Grand Froid » via le site internet de la Mairie ou au CCAS. Ce registre est actualisé chaque année.

Durant ces périodes hivernales et estivales, le service social du CCAS doit rester en alerte afin d'être au plus près d'un public dit "vulnérable".

En 2025, le Plan Canicule a été déclenché le 23 juin par la Préfecture, les personnes inscrites sur notre liste des personnes isolées ont été appelé pendant une dizaine de jours.

En décembre 2025, suite à la vigilance rouge inondations, le CCAS a appelé ces mêmes personnes inscrites sur notre registre afin de s'assurer de leur mise en sécurité.

Les missions facultatives au CCAS :

Elles sont spécifiques à chaque CCAS et s'expriment en fonction des besoins recensés dans la commune. Le nombre d'actes réalisés ainsi que les moyens financiers engagés sont en augmentation constante.

Cette tendance ne devrait pas s'inverser en 2025.

Un accompagnement individualisé

L'accès aux droits

Le service social a pour mission d'informer et d'orienter les personnes vers les dispositifs adaptés, et si besoin, d'instruire des demandes d'aides financières ou alimentaires.

L'accès aux droits concerne différents domaines :

- La santé : aide à la complémentaire santé (CSS), liens avec la CPAM pour diverses problématiques ; santé, invalidité, démarches auprès de Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). 19 dossiers auprès de la MDPH (AAH, RQTH, carte mobilité inclusion, carte stationnement etc.) ont été instruits.

- **Le logement** : Demande de logement social, allocation logement, prêt équipement logement, CAF, orientation vers dispositifs d'hébergement d'urgence 115, dispositifs dédiés aux hébergements accompagnés par des structures sociales en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), dispositifs donnant un caractère prioritaire à une demande de logement social en lien avec les politiques publiques en faveur du logement : DALO (Droit Opposable au Logement) où nous orientons le public vers l'association Face Hérault, orientation vers le Département pour les dossiers MDES (commission des Ménages en Difficultés Economiques et Sociales), orientation vers l'association Renaissance 34 pour la signature des mesures ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement installation, recherche ou maintien).
- **Le budget** : Dossier de surendettement, aides financières et alimentaires, orientation vers associations comme l'UFC (Union Fédérale des Consommateurs), la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), Restos du cœur, Secours populaire...

Cette mission demande à l'équipe de réactualiser en permanence ses connaissances en termes de droits et dispositifs sociaux, ainsi que la maîtrise du réseau social local et environnant.

L'action sociale en faveur des personnes et familles en difficulté financière

Les aides financières du CCAS

En 2025, le CCAS n'est pas intervenu financièrement pour le règlement de factures. En revanche, nous avons la possibilité, après évaluation du travailleur social, de remettre aux usagers un **bon alimentaire** valable dans les commerces suivants : le Panier Vert, Farine et Cie, et depuis 2023, Intermarché et Netto.

Ces bons permettent un dépannage lorsque les Restos du Cœur et le Secours Populaire sont fermés et de répondre à l'urgence.

Pour cette année 2025, le CCAS a remis un total de 2 074,65 € de bons d'achats pour 19 personnes résidant sur la commune (930,00 € en 2023 pour 10 personnes).

Ce chiffre est en forte augmentation par rapport à 2024. En effet, le Secours Populaire a été fermé pendant plusieurs mois pour travaux et les personnes n'ont donc pas pu accéder à l'épicerie solidaire. Les Restos du Cœur, quant à eux, ont élevé le barème permettant de bénéficier des colis alimentaires.

Le CCAS a donc été davantage sollicité pour répondre aux besoins alimentaires des villeneuvois en difficultés.

Les travailleurs sociaux ont obtenu l'habilitation pour instruire **les dossiers FSL (Fonds de Solidarité Logement)** auprès de la Métropole, permettant une prise en charge plus efficiente de notre public, autrefois orienté vers le Département.

Le Fonds de Solidarité Logement peut être sollicité pour une aide financière et un accompagnement du travailleur social. Cette aide financière est versée par Montpellier Méditerranée Métropole qui permet :

- L'accès à un logement (avance de la caution, 1^{er} mois de loyer, ouverture des compteurs eau / gaz / électricité, règlement du 1^{er} mois de l'assurance habitation),
- Le maintien dans le logement (paiement partiel ou total des impayés de loyer), avec orientation et contractualisation avec l'association Renaissance 34
- Le règlement partiel ou total des factures d'énergie.

Ainsi, les travailleurs sociaux du CCAS développent un accompagnement de proximité dans les aides relatives au logement.

Pour l'année 2025, 15 demandes de FSL ont été instruites.

Les aides en nature : Les colis alimentaires du CCAS

Les colis du CCAS répondent à un besoin immédiat et urgent avant une prise en charge par les Restos du cœur ou le Secours Populaire.

En lien avec les dates de fermeture des associations, le CCAS est plus sollicité par les personnes en situation très précaire. Toutefois, durant la période hivernale ou estivale, les colis alimentaires restent une aide ponctuelle et sont octroyés suite à l'évaluation faite par un travailleur social. Une orientation sur le droit commun est privilégiée.

23 adultes et 13 enfants ont bénéficié de cette aide en 2025 (12 adultes et 1 enfant l'année précédente), pour un total de **36 colis distribués** (17 colis en 2024).

Cette augmentation peut s'expliquer principalement par la hausse du plafond d'éligibilité à l'aide alimentaire auprès des Restos du Cœur, et donc les personnes font appel au CCAS pour un

dépannage alimentaire. De plus, en 2025 les permanences de l'assistante sociale du Département ont été plus régulières et les orientations vers nos services pour un colis en augmentation. Depuis quelques années, les collectes auprès des commerces locaux n'ayant plus lieu, le service social se charge d'approvisionner ses stocks. Pour cela, plusieurs fois par an, des achats sont effectués en supermarché, en 2025 la dépense a été de 786.02 € (437.65 € l'année précédente).

Pour 2026, il conviendra à minima de maintenir cette enveloppe budgétaire afin de continuer à proposer une aide alimentaire d'urgence aux personnes pour qu'elles puissent subvenir à leurs besoins les plus vitaux.

Les aides financières instruites par le CCAS vers les organismes partenaires

Le CCAS doit sans cesse être actif dans la communication avec les partenaires et se tenir informé des changements dans les différents dispositifs.

Ainsi, en 2025, le Conseil Départemental a révisé les modalités d'attribution des aides financières et a généré un nouveau document unique. Ce dossier nommé ADEAS (Aide Départementale Exceptionnelle d'Action Sociale) regroupe toutes les demandes possibles en fonction des situations individuelles ou familiales, majoritairement instruites par le CCAS.

Suite aux restrictions budgétaires du Département, le montant maximum mobilisable par usager et de 100 €, contre 300 € auparavant. Le CCAS a parfois compensé cette diminution en délivrant à côté un bon alimentaire, ce qui explique aussi l'augmentation de cette ligne budgétaire.

En 2025, plusieurs partenaires ont donc été sollicités par le CCAS pour des aides financières :

- Montpellier Méditerranée Métropole, dans le cadre du Fond de Solidarité Logement pour permettre l'accès et le maintien dans le logement, ainsi que le règlement de factures d'énergie
- Fondation Brigitte BARDOT, concernant des frais vétérinaires
- La Ligue contre le Cancer
- le service d'action sanitaire et sociale de la Caisse d'Assurance Maladie
- les fonds d'action sociale des mutuelles et des caisses de retraite complémentaire
- le COS 34
- le FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes) financé par la Métropole
- le Conseil Départemental pour les ADEAS.

Les orientations vers les partenaires associatifs

Les Restos du Cœur :

40ème campagne début de la 41ème des Restos du Cœur. Cette association départementale représente aujourd'hui plus de 1 292 bénévoles actifs réguliers qui s'engagent en faveur des plus fragiles.

25 097 (39 958 en 2024) repas ont été distribués au centre de Villeneuve-lès-Maguelone.

Cette baisse importante du nombre de bénéficiaires servis peut s'expliquer par l'augmentation du barème interne concernant le plafond des ressources du public.

Les célibataires sont à 80 % des personnes hébergées au Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (PRAHDA).

La distribution était faite 2 fois par semaine, mais depuis juillet 2024 une demi-journée par semaine est estimée suffisante.

Environ une vingtaine de bénévoles se relaient.

La livraison est le mardi matin, 7 à 8 bénévoles déchargent et installent sur les tables (produits laitiers, féculents, légumes en conserve, plats cuisinés, fruits et légumes des Jardin du Cœur, couches, lait maternisé, articles de puériculture...) pour les autres bénévoles qui distribuent l'après-midi.

Familles accueillies :

HIVER 2023/2024 158 (240 personnes)

ETE 2024 136 (195 personnes)

HIVER 2024/2025 112 (161 personnes)

ETE 2025 147 (214 personnes)

Nota : ces chiffres intègrent les migrants hébergés au Prahda.

Repas distribués :

HIVER 2023/2024 12 540 repas et 36 dotations BB

ETE 2024 13 536 repas et 84 dotations BB

HIVER 2024/2025 10 601 repas et 158 dotations BB

ETE 2025 22 625 repas et 224 dotations BB

Les dotations pour les BB ont évolué à partir de novembre 2024 ; cela explique l'évolution notable du nombre de dotations BB.

Jusqu'en 11/2024 sont aidés les BB dans la tranche d'âge de 0 à 18 mois : selon leur âge il est distribué des couches, du lait adapté à leur âge et des petits pots.

Depuis novembre 2024, l'aide a été étendue aux BB de la tranche 0 à 36 mois ainsi que les produits distribués.

La dotation est composée de produits alimentaires (lait, yaourts, fruits et légumes), de couches et de produits d'hygiène/matériels spécifiques pour la Petite Enfance.

Analyse des personnes inscrites sur la base de l'été 2025 :

120 personnes seules (yc Prahda)

24 personnes de 18 à 24 ans

41 personnes de moins de 18 ans

11 BB de 0 à 36M

11 personnes de 65 ans ou plus (dont 10 personnes seules)

Analyse des personnes inscrites sur la base de l'hiver 2025/2026 :

93 personnes seules (yc Prahda)

21 personnes de 18 à 24 ans

43 personnes de moins de 18 ans

6 BB de 0 à 18M

10 personnes de 65 ans ou plus (dont 8 personnes seules)

Situation au 18 janvier 2025 : (depuis le 17/11/2025) :

118 familles inscrites (yc Prahda)

90 % de ces familles habitent sur Villeneuve

70 familles passent en distribution chaque semaine (yc Prahda)

5 112 repas distribués (du 17/11 au 16/01/26 - 9 semaines sur 16 au total) soit une baisse de 3% par rapport à la même période l'an passé.

5 BB en moyenne servis par semaine

Actions en cours : – Assurances scolaires MAE – Soutien démarches CAF – Assistance juridique –

Départs en vacances (partenariat avec la CAF) – Atelier de français

Les Restos ont adapté leurs dotations aux familles ces dernières années pour tenir compte de la situation financière de l'association. En 2023 l'inflation avait conduit à réduire notablement l'aide aux familles ainsi que les seuils financiers d'inscription. En 2024 les seuils ainsi que les dotations ont été quasiment rétablis. Pour cette nouvelle campagne qui a débuté en novembre, les seuils n'ont pas évolué mais les dotations ont été légèrement réduites.

Les Jardins du Cœur :

Dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique, le Chantier d'Insertion « Le Jardin du Cœur », permet de recruter et d'accompagner des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières (situation économique, sociale, familiale...).

Les salariés exercent le métier d'aide maraîcher, support de travail favorisant une (re)mobilisation personnelle et professionnelle. L'objectif étant qu'à leur sortie du chantier, ils trouvent un emploi ou une formation dans leur domaine d'activité souhaité. Le Jardin du Cœur assure donc un encadrement technique cumulé à un accompagnement socio professionnel individuel.

Un hectare et demi de terrain, sur la rive droite de la Mosson, a été mis à disposition gratuitement par la Municipalité de Villeneuve les Maguelone. Les anciennes cuves du château d'eau ont été aménagées en local technique. Un agrandissement des bâtiments a été réalisé en 2013 & 2021. La parcelle de 15 000 m2 est équipée de deux forages et de deux serres (250 et 600m²).

Le Secours Populaire :

Présent sur la commune, il apporte une aide alimentaire par le biais de l'épicerie solidaire. Il constitue un soutien supplémentaire pour le CCAS dans les aides alimentaires d'urgence.

Nombre de familles inscrites pour l'année 2025 : 40 (93 familles en 2024), à cela il faut rajouter 20 colis à des personnes venues ponctuellement dans l'urgence.

Nombre de personnes accueillies par la structure	106
Nombre de personnes seules	19
Nombre de familles monoparentales	10
Nombre de couple avec enfant(s)	10
Nombre de couple sans enfant	1
CATEGORIE D'AGE	
Nombre d'enfants âgés de 0-3 ans	9
Nombre d'enfants âgés de 4-11 ans	17
Nombre d'enfants âgés de 12-17 ans	13
Nombre de jeunes âgés de 18-25 ans	16
Nombre d'adultes âgés de 26-59 ans	33
Nombre de seniors âgés de 60 ans et plus	18
ACCOMPAGNEMENT PROPOSE	
Nombre de personnes accompagnées par l'aide alimentaire	106
Nombre de personnes accompagnées pour l'accès aux vacances	6
Nombre de personnes accompagnées pour l'accès à la culture et aux loisirs	65

En 2025, le Secours Populaire a ouvert du 09 janvier 2025 au 18 décembre.

La distribution alimentaire a eu lieu tous les jeudis matins de 9h45 à 12h00 pour le vestiaire solidaire, livres, vaisselle...

Il est aussi proposé des articles neufs.

Les articles proviennent d'achat et de livraison par la Centrale alimentaire du Secours Populaire de l'Hérault (Montpellier).

Les aliments peuvent provenir de l'Union Européenne ou de grands groupes commerciaux, ainsi que de collectes organisées par l'antenne de Villeneuve.

Les vêtements neufs proviennent de grands groupes commerciaux toujours via la Centrale du Secours Populaire.

La fripe, la vaisselle, les livres, l'électroménager, jouets, etc... proviennent de dons de particuliers.

Collectes organisées par la FCPE de Villeneuve, PACIFICA assurances, IGUAL.

Aide aux droits :

- Vacances en famille ou colonies de vacances
Santé : partenariat avec la CPAM,
- Villeneuve participe à la journée nationale du Secours Populaire pour les oubliés des vacances (JOV) à Paris pour les 80 ans du Secours Populaire,

- Partenariat du Secours Populaire avec un groupe d'assurance (principalement assurance scolaire),
- Mise en relation avec une permanence d'avocats,
- Loisirs (présentation de saison du théâtre de Villeneuve, repas festif, goûter de Noël, Concert à l'Opéra Comédie, Concert de Mathieu Chedid à l'Aréna Montpellier),
- Aide aux devoirs.

Depuis octobre 2024 le Secours Populaire occupe un local mis à la disposition par la Mairie situé Espace Pierre Maguelon.

❖ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

En 2025, le service social du CCAS a accompagné **30 personnes** dans cette aide allouée par le Conseil Départemental. Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un ou plusieurs entretiens avec la personne mais aussi avec son proche entourage. Lors de ces échanges, l'accent est mis sur le quotidien de la personne âgée, le repérage des événements qui ont entraîné une perte d'autonomie ainsi que sur l'identification des besoins.

La présentation du fonctionnement de l'APA est ici importante afin de s'assurer de la bonne compréhension du dispositif et d'apporter des réponses aux différentes interrogations. Il s'agit aussi de préparer l'entretien téléphonique ou physique qui aura lieu avec le professionnel qui prendra en charge l'évaluation de la perte d'autonomie.

De manière concomitante, le travailleur social présente les divers services prestataires qui interviennent sur la commune dans le domaine de l'aide à domicile. Il apporte des précisions sur les aides ménagères, le portage de repas et peut compléter avec la présentation des services de la Téléalarme, dispositif complémentaire dans le maintien de la personne à son domicile. Certaines associations d'Aide à Domicile se présentent régulièrement au CCAS faisant l'objet de rencontres en interne. Ce temps d'échange permet à la fois de mieux repérer les différents intervenants, leurs compétences, mais aussi d'évoquer des situations complexes nécessitant une vigilance particulière.

Le travailleur social, fait aussi le lien avec les assistantes sociales des établissements médicaux lorsque la personne est hospitalisée. Une aide à domicile à la sortie d'hospitalisation peut être mise en place de manière ponctuelle le temps de la convalescence.

Il est à noter que malgré l'accord de l'APA, le manque d'effectif dans les services prestataires ne permet pas de réaliser les plans d'aide dans leur intégralité. Les personnes âgées ont de plus en plus de difficulté à contractualiser avec les services. Il est aussi important de souligner le manque d'infirmiers pour les soins à domicile, le manque de VSL pour les accompagnements aux différents rendez-vous médicaux. Ce contexte ne peut être que défavorable à la qualité du maintien à domicile et aux suivis de la santé des personnes âgées.

Les demandes d'accompagnement pour les dossiers retraite ne cessent d'augmenter. Les besoins sont multiples du fait de la complexité des démarches auprès des différents organismes. En 2025, 41 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement dans le passage à la retraite, les retraites de réversion suite à la perte d'un conjoint ainsi que les demandes d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Les actions en faveur du logement social

Les logements sociaux

Cette année, nous avons signé une convention avec la Métropole concernant la mise à disposition du logiciel PELEHAS dans le cadre de la gestion du contingent réservataire de 3M.

2 agents ont bénéficiés de la formation à ce logiciel qui est synchronisé au Système National d'Enregistrement (SNE), qui est le fichier partagé des demandeurs de logement social.

La Métropole dispose d'un droit de réservation qui a été délégué à la Commune, dans ce cadre la Commune s'est engagée à gérer le contingent métropolitain en prenant en compte les orientations et objectifs de la politique intercommunale d'attribution définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA° et le système de cotation de la demande applicable sur le territoire.

Pour rappel, 3M doit :

- Attribuer 25 % de son contingent à des ménages prioritaires,
- Contribuer à l'objectif partagé de 25 % d'attributions de logements situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux ménages ayant des ressources inférieures au 1^{er} quartile de revenu (calculé à partir du total des revenus et pensions de la rubrique « revenus mensuels » de la demande de logement social, multiplié par douze et divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage) ou aux ménages relevant d'un relogement prioritaire ANRU.

Pour 2025, la commune compte **660 logements locatifs sociaux**, dont 591 logements locatifs sociaux publics, 29 logements locatifs sociaux privés et 40 logements foyers.

Malgré ce chiffre, les demandes de logements sociaux sur notre commune sont toujours aussi élevées, en effet, le service comptabilise près de **400 dossiers en attente**.

De manière individuelle et sur rendez-vous, la responsable du service crée ou renouvelle le dossier sur internet, intègre les pièces à fournir.

Chaque dossier est étudié afin de connaître au mieux la situation pendant la présentation et la soutenance de celui-ci lors des passages en Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL).

De manière continue, elle enregistre les demandes dans le fichier informatique du service et informe sur la procédure des demandes de logement sur l'ensemble du département.

Durant leur délai d'attente, les demandeurs peuvent solliciter à plusieurs reprises le service social pour une mise à jour de leur dossier ou obtenir des informations complémentaires.

En 2025, le CCAS a conventionné avec Montpellier Métropole Méditerranée pour une mise à disposition du logiciel PELEHAS dans le cadre de la gestion du contingent réservataire. La responsable du service ainsi que l'agent d'accueil ont été formés à ce logiciel afin d'avoir accès aux dossiers des demandeurs de logement sociaux.

En fonction de la situation du Villeneuvois, il peut être orienté vers le travailleur social du service ou vers l'assistante sociale du Conseil Départemental s'il y a des enfants à charge.

Le nombre de rendez-vous pour instruire les dossiers de demande de logement sociaux est toujours important, au cours de l'année 2025, **7 logements** (10 en 2024) ont été octroyés lors des commissions d'attribution de contingent Mairie. Peu de logements se sont libérés, ce phénomène persiste, ce qui laisse un grand nombre de personnes en attente, dont certaines en situations précaires.

Les 7 logements attribués par les bailleurs sociaux ACM, Hérault logement et Promologis sont répartis par type : **2 T2, 3 T3, 1 T4 1 T5.**

Dans ces 7 logements, ont été logés :

- 2 personnes seules,
- 1 personne seule avec un enfant,
- 1 couple avec 1 enfant,
- 1 couple avec 2 enfants,
- 1 personne seule avec 4 enfants.

La politique municipale est de mettre en place des projets réfléchis et maîtrisés en matière de production de logements sociaux pour les années à venir et notamment faire de la réhabilitation dans des bâtis déjà existants ainsi que du réinvestissement urbain.

Principaux motifs de demande, par ordre de priorité :

- Trop cher
- Trop petit
- Inadapté au handicap
- Divorce, séparation
- Logement repris
- Regroupement familial

- Logement non décent

Sur notre commune, la taille des logements les plus demandés sont les T2, ensuite T3, puis T4 et enfin T1 et T5.

Ce sont les 40-64 ans qui sont les plus demandeurs de logements sociaux, ensuite viennent les 25-39 ans.

Pression de la demande : 10.6 demandes pour 1 attribution sur la Métropole, contre 6.2 sur le territoire de Toulouse Métropole et 6.7 à l'échelle de la Région Occitanie.

10 000 demandes supplémentaires en 4 ans alors que le nombre d'attribution reste stable sur la Métropole.

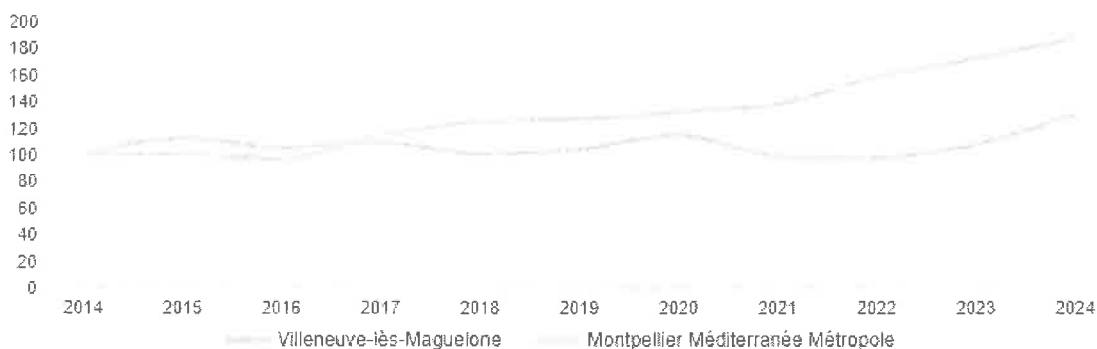
Nombre de demandes en stock en fin d'année

Indicateurs	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
<u>Ensemble des demandes (Nb)</u>	396	36 585
<u>Demandes hors mutations</u>	285	26 315

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Demandes en stock en fin d'année
base 100 en 2014



Source : SNE

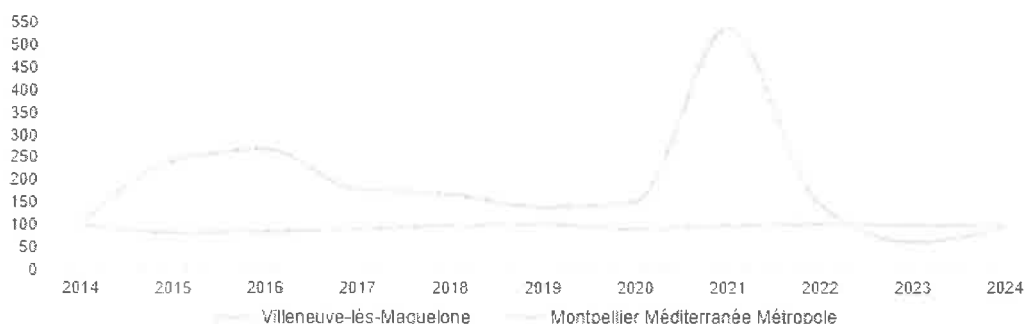
Nombre d'attributions en cours d'année

Indicateurs	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
<u>Ensemble des attributions (Nb)</u>	19	3 444
<u>Attributions hors mutations</u>	18	2 583

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Attributions en cours d'année
base 100 en 2014



Source : SNE

Demandes en stock en fin d'année
par taille du logement

	Nombre		%	
	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
1 pièce	49	6 103	12,4	16,7
2 pièces	157	12 335	39,6	33,7
3 pièces	104	9 586	26,3	26,2
4 pièces	75	6 982	18,9	19,1
5 pièces et +	11	1 579	2,8	4,3
Total	396	36 585	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Pression (dem./attrib.)
par taille du logement

Indicateurs	Villeneuve-lès- Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
<u>Ensemble</u>	20,8	10,6
1 pièce	N/A Secret stat.	9,5
2 pièces	26,2	12,6
3 pièces	10,4	8,1
4 pièces	N/A Secret stat.	13,3
5 pièces	N/A Secret stat.	13,4

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Attributions en cours d'année
par taille du logement

	Nombre		%	
	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
1 pièce	N/A Secret stat.	644	N/A	18,7
2 pièces	6	978	31,6	28,4
3 pièces	10	1 181	52,6	34,3
4 pièces	N/A Secret stat.	523	N/A	15,2
5 pièces et +	N/A Secret stat.	118	N/A	3,4
Total	19	3 444	100,0	100,0

Demandes par taille des ménages

	Nombre		%	
	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
1 pers.	187	16 767	47,2	45,8
2 pers.	82	6 984	20,7	19,1
3 pers.	53	4 897	13,4	13,4
4 pers.	44	3 694	11,1	10,1
5 pers. ou +	30	4 243	7,6	11,6
Total	396	36 585	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Répartition des demandes par ancienneté

Indicateurs	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
<u>Ensemble (Nb)</u>	396	36 585
<u>moins de 1 an</u>	151	16 005
de 1 an moins de 2 ans	91	7 698
2 ans et plus	154	12 882
Ancienneté moyenne (mois)	27	26

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Répartition des attributions par ancienneté

Indicateurs	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
<u>Ensemble (Nb)</u>	19	3 444
<u>moins de 1 an</u>	6	1 590
de 1 à moins de 2 ans	5	758
2 ans et plus	8	1 096
Ancienneté moyenne (mois)	26	22

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Répartition des demandes par ancienneté Villeneuve-lès-Maguelone



2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Répartition des demandes par motifs

	nb		%	
	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
Sans logement propre	0	0	0,0	0,0
Logement trop cher	100	7 069	25,3	19,4
Taille logement	72	7 177	18,2	19,7
Santé, handicap	29	2 638	7,3	7,3
Raison familiale	60	5 138	15,2	14,1
Raison professionnelle	21	3 180	5,3	8,7
Autre motif	113	11 168	28,6	30,7
Total	395	36 370	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

Demandes par mode de logement actuel

	nb		%	
	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole	Villeneuve-lès-Maguelone	Montpellier Méditerranée Métropole
Loc. HLM	111	10 269	28,0	28,1
Loc. parc privé	177	13 799	44,7	37,7
Propriétaire occupant	N/A Secret stat. induit	856	N/A	2,3
Sans logement	16	1 356	4,0	3,7
Autres hébergements	78	10 216	19,7	27,9
Non réponses	N/A Secret stat.	89	N/A	0,2
Total	396	36 585	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Source : SNE - 2024

La Rénovation de l'habitat

L'objectif est ici d'accompagner le ou les occupants d'un logement qui se dégrade. Il peut s'agir de personnes locataires ou propriétaires qui font état de problématiques techniques (problème d'isolation thermique, infiltrations, matériaux non adaptés...). Les conséquences d'un habitat dégradé sont multiples et se cristallisent sur la santé physique ou psychique, le bien être au quotidien, la capacité à investir son lieu de vie.

Ainsi au cours de l'année 2024, le CCAS a pu accompagner des locataires dans une médiation avec un bailleur social, aidés des propriétaires (particulièrement âgés et isolés) à déposer des dossiers en faveur d'une évaluation et de la rénovation de leur habitat avec des dispositifs comme URBANIS, l'ANAH. Nous avons également orienté des Villeneuvois vers l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), pour des questions d'ordre juridique notamment.

Cet accompagnement s'inscrit aussi dans un objectif de prévention des situations d'exclusion d'avoir un logement décent et de pouvoir maintenir la ou les personnes dans le logement avec des conditions favorables à une certaine qualité de leur cadre de vie.

Un accompagnement dédié à l'amélioration de la vie quotidienne

❖ Le service "Portage de repas à domicile"

Le CCAS offre un service de livraison de repas équilibrés à destination des personnes âgées et des personnes handicapées résidant sur la commune.

Le service propose un repas chaque midi du lundi au dimanche, la livraison des repas se déroule du lundi au vendredi. Si la demande de repas concerne aussi les week-ends, ils sont alors livrés le vendredi pour le samedi et le dimanche.

En plus de sa fonction initiale de portage de repas à domicile, ce service permet d'assurer une veille sanitaire, de prévenir les proches si nécessaire. Il incarne ainsi un service de proximité et de qualité aux bénéficiaires.

C'est aussi un moyen de relayer les informations sur les actions de la commune (animations, fêtes de fin d'année, plan nationaux de veille ...) auprès des personnes les plus isolées.

Pour les bénéficiaires du portage de repas de plus de 70 ans, le colis de fin d'année leur est amené directement à domicile.

Le CCAS est sollicité pour des repas mixés, nous ne pouvons y répondre pour des problématiques d'hygiène et du fonctionnement liées aux cuisines de l'EHPAD.

6 112 repas ont été livrés à domicile en 2025 (6 313 repas l'année dernière, 5 560 repas en 2023). Le repas est facturé au senior 7 €, en 2024. Il est passé de 4.94 € à 5.08 € pour l'EHPAD.

Il a été facturé aux bénéficiaires : 37 401.17 €

Il a été facturé au Conseil Départemental : 5 386.23 €

Total facturé : 42 787.40 €

Il a été payé à l'EHPAD : 30 465.64 €

A cela se rajoute les frais de :

Location de batterie électrique du véhicule : 1 223,28 €

Personnel : 20 969.46 €

Amortissement du véhicule : 3 125 €

Ce qui fait un déficit total = -12 995.98 € (-13 589.60 € en 2024)

Le service transport à la demande

Un service de navette à la demande est proposé afin de favoriser la mobilité des seniors. Ils ont la possibilité de prendre cette navette le mercredi après-midi pour se rendre à un rendez-vous médical et pour aller faire les courses sur la commune.

Les inscriptions ont lieu à l'accueil du CCAS. Ce service est gratuit.

Pour l'année 2025, en moyenne 3-4 seniors par semaine ont bénéficié de ce service.

❖ La culture et les loisirs

En partenariat avec le Centre culturel Bérenger de Frédol, le service social propose des places de spectacle afin d'assister gratuitement à certaines représentations.

Des actions collectives dédiées à la prévention de l'isolement et la valorisation des savoir-faire

Il est à noter que toutes ces actions collectives n'ont pas d'impact sur le budget du CCAS car la plupart des intervenants sont financés par la Conférences des Financeurs de l'Hérault et les autres viennent à titre gratuit.

➤ **L'atelier Mémoire**

Cet atelier a pour objectif d'activer et de développer les facultés de mémorisation, de favoriser la confiance des personnes en elles-mêmes, d'encourager le lien social et de passer un moment convivial. Celui-ci propose des exercices variés et ludiques ainsi que des jeux de société applicables à la vie quotidienne afin de stimuler et d'entretenir la mémoire.

Chaque semaine, environ **15 seniors (une douzaine en 2024)** bénéficient de cet atelier très apprécié, à tel point que la fréquentation ne cesse d'augmenter.

Cette action est animée par les agents du CCAS.

➤ **L'association l'Audace des Possibles**

Partenariat avec cette association qui a pour but d'accompagner, de soutenir et de révéler la créativité, c'est ce qui est proposé aux seniors sur des ateliers ponctuels

➤ **Les ateliers « Chant Occitan » de l'Occitana Prod (nouveau cette année)**

Avec la participation de Joanda, chanteur, auteur, compositeur.

4 ateliers de chants ont été effectués avec l'apprentissage de 8 chants Occitan.

Il a été travaillé :

- Les paroles en Occitan avec prononciation et articulation
- La mémorisation des mélodies et du rythme
- Le sens de ces chants traditionnels et leur signification
- Le plaisir de chanter ensemble et de retrouver une émotion artistique.

Nos chanteurs ont eu l'opportunité de faire la première partie du concert de Joanda à Jacou, l'ensemble des participants ont été ravis et reconnaissant de ce moment hors du temps.

Ces ateliers ont été possibles grâce à l'appel à projet CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de l'Hérault), le coût pour le CCAS est donc nul.

➤ **L'atelier Givré de Géfosat (nouveau cette année)**

GEFOSAT est une association technique spécialisée dans la maîtrise de l'énergie qui œuvre pour une transition énergétique solidaire.

Projet soutenu par Montpellier Méditerranée Métropole et ENEDIS dans le cadre du Plan d'Union Locale contre la Précarité Énergétique.

Présentation de l'atelier :

- Informations utiles sur les factures, économies d'énergie mode d'emploi
- Acteurs et ressources

- Quizz des éco gestes
- Exercice concret avec une facture

➤ **Les ateliers « Mon bien-être au quotidien » (nouveau cette année)**

Les participants échangent sur la manière de vivre et de savourer les temps de bien-être, tout en apprenant à identifier et gérer les situations de stress. Ils sont encouragés à trouver un équilibre mental et physique, à travers des discussions sur comment être bien dans sa tête et dans son corps, et comment mieux vivre les moments difficiles.

Les séances sont composées de jeux de réflexion, de temps de discussion et d'explication dont les objectifs sont :

- Identifier, caractériser et verbaliser les moments de bien-être et de mal-être au quotidien,
- Découvrir, échanger et s'initier à des techniques de bien-être telles que les automassages ou des temps d'initiation à la sophrologie,
- Trouver les leviers de motivation et les conditions pour construire et savourer les bulles de bien-être du quotidien,
- Mieux comprendre le stress : ses sources, ses mécanismes, ses étapes et ses conséquences et fournir des pistes et des conseils pour mieux le gérer au quotidien,
- Echanger en groupe sur des problématiques courantes et bénéficier du regard et des conseils d'un professionnel de santé,
- Poser les premières briques d'une solution à poursuivre au-delà et en dehors de l'atelier, soit par soi-même, soit avec l'aide d'un thérapeute si besoin.

Ces ateliers sont animés par une psychologue et une sophrologue.

Ils sont proposés par l'association Brain Up, et font partis d'un programme financé par CAP Prévention Séniors Languedoc-Roussillon, les caisses de l'interrégime Languedoc-Roussillon et l'ARS qui sont les partenaires financeurs majeurs.

Ce programme n'a donc pas de coût pour le CCAS.

➤ **L'atelier Découverte de l'informatique**

Il a pour objectif de permettre aux personnes de plus de 60 ans de se familiariser avec l'outil informatique, de s'initier aux logiciels et d'accéder aux nouvelles technologies.

6 ordinateurs sont mis à disposition, à l'Espace Seniors, pour les personnes qui s'inscrivent auprès du CCAS. Elles apprennent à utiliser le clavier, à créer et rédiger des documents, à surfer sur Internet et comprendre l'utilisation d'une messagerie pour rester en contact avec leurs proches.

En 2025, ce sont 4 bénévoles de l'association Entraide et Partage qui ont pris en charge gracieusement cet atelier. Cela soulage l'agent d'accueil qui a toujours beaucoup de rendez-vous pour les démarches administratives en ligne au CCAS.

Une dizaine de personnes sont inscrites dont 6 viennent régulièrement.

D'autres personnes devraient s'inscrire, les seniors sont ravis, l'apprentissage se fait dans la bonne humeur.

Cet atelier devrait donc être reconduit en 2026 si l'association est toujours partante, cela afin de poursuivre la dynamique engagée.

Ces ateliers n'ont pas d'impact sur le budget du CCAS.

➤ **L'atelier Cuisine**

Un atelier culinaire destiné aux seniors, animé par un agent du CCAS, est proposé mensuellement.

Très apprécié, cet atelier est avant tout un moment de convivialité et de partage. C'est aussi « l'occasion de sortir de chez soi et de rencontrer d'autres personnes, autour d'un bon repas ».

Les séances se déroulent à la salle de la Capou, accueillant 10 participants à chaque atelier.

Sur l'année 2025, le travailleur social a animé 10 ateliers.

Cette année, un atelier a été dédié à l'élaboration des petits gâteaux et pizzas proposés au bal de fin d'année des seniors, cette initiative a remporté un franc succès et a valorisé les participantes. Nous renouvelerons cette participation au bal prochain.

Le coût des ateliers cuisine est de 1 500 € à l'année. Le budget moyen par atelier est d'environ 120€, mais parfois un peu plus en fonction du matériel à acheter ainsi que suite à l'inflation.

Repas festif à l'occasion du dernier atelier cuisine avant les fêtes de Noël.

➤ **Permanences démarches administratives en ligne**

Le CCAS prend en charge toutes les démarches administratives en ligne, cet accompagnement est fait par l'agent d'accueil du service social et uniquement sur rendez-vous.

Les demandes concernent les cartes Tam, les subventions (Métropole, Région, Département et Etat) pour l'obtention d'un vélo électrique, les démarches auprès de l'ANTS (carte d'identité, passeport, la carte grise, la vignette Crit'air et dérogation petit rouleur, démarches auprès des organismes partenaires comme la CAF, CPAM, France Travail...

Il est à noter que la demande ne cesse d'augmenter chaque année.

➤ **Le programme "Séniors en vacances"**

Depuis 2010, la commune de Villeneuve-lès-Maguelone en partenariat avec la caisse de retraite CARSAT et avec l'Agence Nationale pour les Chèques-vacances (ANCV), propose le programme «Séniors en vacances».

Une convention avec la CARSAT et l'ANCV a été signée pour un séjour dans le Var, dans le Golfe de Saint Tropez au Village Club du Soleil Le Reverdi du samedi 6 au samedi 13 septembre 2025. Au programme, visite du village de Saint Tropez ainsi que son marché mythique, Bormes-les-Mimosas, Hyères, promenade en coches d'eau à Port-Grimaud, bateau pour aller à l'île de Porquerolles.

Pour les visites à la journée, deux restaurants ont été prévus, un guide à accompagné le groupe pour chaque sortie.

Au Club, des activités étaient proposées en journées et soirées, stretching, relaxation, aquagym à la piscine, espace détente et bien-être, jeux, randonnées, initiation aux cocktails, karaoké, loto, spectacles...

48 séniors ont participé au séjour (1 personne s'est désistée avant le départ pour raison de santé).

Le CCAS a pris en charge l'ensemble des étapes, de la diffusion des informations à l'accompagnement final des participants. Deux professionnels du CCAS se sont mobilisés pour accompagner le groupe et coordonner le déroulement du séjour.

Après appel à subvention, il a été accordé au CCAS **4 473 €** de la CARSAT et l'aide ANCV a été de **212 €** pour les personnes éligibles.

Pour 2026, une convention devra être signée avec la CARSAT et l'ANCV afin de proposer à nouveau un séjour aux seniors de la commune.

➤ **La Semaine Bleue**

Cette semaine nationale dédiée aux seniors a eu lieu du 6 au 12 octobre 2025 sur le thème « Vieillir : Une force à partager ».

Pendant cette semaine, ont été proposé aux seniors :

✓ Des ateliers sur la prévention du risque de chute, avec pour objectifs :

- Sensibiliser le public au risque de chute et à ses conséquences,
- Repérer les personnes de plus de 60 ans à risque, à l'aide d'une évaluation normalisée,
- Orienter chaque personne vers un parcours personnalisé (conseils hygiéno-diététiques, activité physique adaptée, orientation vers kiné),
- Favoriser la dynamique territoriale de prévention et de coordination pluri professionnelle.

Les seniors étaient accueillis sur différents stands par des infirmiers, opticien, kiné vestibulaire, pédicure podologue, ergothérapeute, diététicienne, ainsi que des stands concernant l'apnée du sommeil, l'audition et des tests physique sur le risque de chute.

Dans le cadre de son parcours de prévention santé, chaque participant a reçu un passeport de prévention sur lequel les résultats de chaque professionnel de santé ont été consignés.

- ✓ Une conférence avec France Alzheimer
- ✓ Un diaporama retraçant le voyage seniors dans le Golfe de Saint Tropez
- ✓ Un thé dansant animé par l'association Cantacigalona, en présence des Villeneuvois et des résidents de l'EHPAD.
- ✓ Un spectacle de flamenco à l'EHPAD
- ✓ Une sortie intergénérationnelle avec Maguelone Jogging

Le coût de la Semaine Bleue est de 145.20 € de droits d'auteur SACEM et charges, ainsi que 289.39 € de boissons et gâteaux, sachant que les denrées non utilisées nous ont servi ensuite pour le goûter de fin d'année.

➤ **Les fêtes de fin d'année**

C'est une période de l'année très attendue par nos seniors.

Au programme :

- **Un bal karaoké** animé par le groupe Villeneuvois les Karatoqués, après le succès de l'année dernière, ce trio a réitéré son concept avec un karaoké dansant. Grâce à un écran géant les seniors pouvaient tous participer en chantant. Cette formule est très fédérateur. Cet après-midi a attiré environ 200 personnes et s'est déroulé dans la bienveillance et la joie.

Cette animation a eu lieu le 10 décembre 2025, au centre culturel Bérenger de Fré dol.

Cette année encore, l'atelier cuisine du CCAS a préparé du salé et sucré, au menu : pizzas, roulés à la saucisse et sablés de Noël.

Le coût pour le CCAS est de 700 € TTC pour la troupe, 41.46 € pour la SACEM et de 378.96 € pour les boissons, verres, cakes et gâteaux.

- **Une distribution de colis de Noël** pour les personnes de 70 ans et plus s'est déroulée le samedi 7 décembre 2024 dans le hall d'accueil du centre Bérenger de Fré dol. Cette date correspond au samedi du marché de Noël afin que les seniors puissent aussi bénéficier des animations et stands proposés pour les fêtes de fin d'année. Les colis de fin d'année sont toujours très attendus, cela nécessite une organisation préalable très importante du choix du prestataire, des informations diffusées pour les inscriptions jusqu'à la distribution du colis. Ce travail a pour objectif d'avoir une attention particulière pour les seniors, surtout pour les plus isolés.

En 2025, 749 colis (724 en 2024) ont été distribués (dont 343 colis couples et 406 colis individuels) pour un coût total de 14 854 € TTC (14388 € en 2024).

Chaque colis gourmand a été distribué avec bouteille de vin afin de faire participer un commerçant de la commune (celui-ci change chaque année), pour un montant de 3 542.40 €.

Les bénéficiaires du portage de repas ont été, pour leur part, livrés directement à domicile.

La boisson chaude offerte lors de la distribution des colis, à récupérer au stand du Comité des fêtes,

a été très appréciée.

Ces actions seront maintenues en 2027.

Les subventions aux associations à caractère social

En 2025, ont bénéficiées d'une subvention les associations suivantes :

- Rires (Clowns pour enfants hospitalisés),
- Restos du Cœur,
- Le Secours Populaire Français,
- L'Audace des Possibles (accompagner, soutenir et révéler la créativité),
- Entraide et Partage (développement des relations sociales et solidaires),
- Alpha V (*favoriser l'accueil et l'accompagnement de personnes non francophones*),
- Les Amis de la maison de retraite Mathilde Laurent.

Le montant total des subventions s'est élevé à **3 000 €** (3 700 € l'année précédente).

Il devra au minimum être maintenu en 2025.

Le budget du CCAS

En investissement :

La section d'investissement s'équilibrera à hauteur de 6 049,47 € en tenant compte des reports 2025 de 3 682,13€ qui permettra d'inscrire des crédits en dépenses pour l'achat de matériel divers.

En fonctionnement :

Le budget 2025 devrait se clôturer avec un excédent de 92 810,54 €.

Le budget prévisionnel 2026 s'équilibrera avec une augmentation de 3 % qui s'explique au chapitre 012 par :

- une hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) avec la reconduction de la mesure chaque année jusqu'en 2028 ;
- la mise en place de la protection sociale complémentaire santé avec une participation mensuelle de 15 € par agent.
- le glissement vieillesse/technicité, qui résulte de la progression des agents dans leur carrière ;
- la hausse du taux du SMIC horaire décidée par l'Etat qui passe de 11,88 € à 12,02 € au 1er janvier 2026.

Le personnel affecté sur le budget principal du CCAS est de 4,66 ETP (équivalent temps plein).

L'équilibre s'effectuera essentiellement par le versement d'une subvention communale à hauteur de **263 000 €**.

Notons que le budget du CCAS ne supportera aucun endettement.

Le budget primitif 2026 sera donc en hausse de 3 %, cependant la subvention communale sera donc ajustée en fonction des besoins.

Les perspectives pour 2026

Le CCAS continuera à proposer plusieurs actions en direction des seniors :

- Un **atelier culinaire** destiné aux seniors pour adopter de bonnes habitudes alimentaires et expérimenter de nouvelles recettes. L'atelier a lieu mensuellement, il est animé par un agent du service social.
- Des **ateliers mémoire** en direction des seniors qui ont des difficultés à se concentrer ou à mémoriser. Les ateliers hebdomadaires sont animés par un agent du service social.
- Des **ateliers d'initiation à l'informatique** pour les seniors afin qu'ils se familiarisent avec l'outil informatique. 5 ordinateurs sont mis à disposition dans la salle proche de l'école Jean-Jacques Rousseau.
- Continuité du partenariat avec l'Audace des Possibles pour l'éveil artistique et culturel des seniors.
- Continuité du partenariat avec l'Association BRAIN UP pour des **ateliers gratuits** de Santé et de Bien-être dans le cadre de l'Appel à projet CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie).

Le CCAS continuera à développer et à initier des actions en direction de publics ciblés :

- Décliner sur la commune la **Semaine Bleue 2026** qui se déroulera du 5 au 11 octobre (semaine nationale des retraités et personnes âgées), avec pour thème « Valorisons la place des aînés et les liens intergénérationnels dans notre société ». De multiples animations seront proposées aux seniors de la commune ainsi qu'aux résidents de l'EHPAD.
- Poursuivre le **transport à la demande** pour favoriser la mobilité des personnes âgées à l'intérieur de la commune, afin qu'elles puissent se rendre à un rendez-vous avec un professionnel de santé villeneuvois ou faire des courses. Un agent du service social est en charge de ce service auprès des Villeneuvois.
- Poursuivre le partenariat avec les équipes du centre culturel Bérenger de Fré dol afin de permettre un **accès à la culture** pour les personnes les plus isolées. Sur orientation du service social, des personnes peuvent participer gratuitement à différents spectacles choisis dans la programmation du théâtre Jérôme Savary.
- Reconduire le **voyage pour les seniors** de plus de 60 ans de la commune, en partenariat avec l'ANCV et la CARSAT.
- Poursuivre l'élan du **PASIP** (Premier Accueil Social Inconditionnel de proximité) afin de « garantir une écoute globale des besoins exprimés par toute personne rencontrant des difficultés et/ou souhaitant formuler une demande d'ordre social afin de lui proposer une orientation adaptée ». Ce dispositif est initié par le Conseil Départemental et la Préfecture de l'Hérault qui ont signé une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.
- Participer activement au dispositif « **Veille Fragilité** » initié par le PASIP en 2024. Il s'agit de rencontres interprofessionnelles sur une ou plusieurs situations (anonymes), qui donnent lieu à des échanges sur les pratiques et une mise en commun des informations. Cette instance a pour objectif d'aider au repérage des situations les plus fragiles, accompagner de manière plus efficiente les personnes en difficulté et de faire des orientations avec une meilleure connaissance des différentes missions de chaque intervenant.
- Poursuivre la mise à jour du guide **SOLIGUIDE** : solution numérique pour renforcer l'action sociale, au service des personnes en situation de précarité par le biais d'une cartographie en ligne des services et structures utiles pour ce public (où manger gratuitement, se laver, se soigner...).

- Signature d'une charte d'engagements réciproques avec **France Alzheimer** afin d'être « Ville aidante Alzheimer »
- Renouveler les **conventions** avec les partenaires tels que la BGE, l'EPE, Via Voltaire, CEMEA, CARSAT, ACCES, Mutuelle communale, CPAM, ANCV, Montpellier Méditerranée Métropole...
- Proposer aux usagers du CCAS des réponses d'aspect financier. Il s'agit d'accompagner un public défavorisé à la recherche de solutions de financement, de prévenir les situations de surendettement. Pour cela, une convention avec le **Crédit Municipal** est en cours. Elle permettra aux professionnels du CCAS de faire des orientations dans le domaine des emprunts : micro crédit, prêt sur gage mais aussi dans l'ouverture d'un compte bancaire.
- Poursuivre la formation l'agent d'accueil sur **Aidant Connect**, afin d'être habilité pour prendre en charge les démarches administratives en ligne des Villeneuvois.
- **Plan Canicule et Grand Froid déclenché par la Préfecture** : Le CCAS appelle les personnes les plus vulnérables. Afin d'anticiper au mieux ces événements, les seniors ont la possibilité de s'inscrire sur le registre « Canicule et Grand Froid » via le site internet de la Mairie ou au CCAS. Nous feront un rappel sur le Portail pour les personnes concernées ou leur famille pour qu'elles pensent à s'inscrire sur ce registre.

L'ensemble de l'équipe du service social reste vigilante dans le repérage des besoins des habitants de la commune. L'objectif est de continuer à proposer, à développer des actions ciblées et d'avoir une forte capacité de réaction dans les situations les plus urgentes.

Le Conseil d'Administration, a voté, à l'**unanimité**, que le Rapport d'Orientation Budgétaire a fait l'objet d'un débat.

4. Echanges et questions diverses

Pas d'échange, ni question.

La Secrétaire de Séance,
Laurence ROUSSEL



Madame la Présidente,
Véronique NEGRET

